



Réclamation de trop perçu de la sécurité sociale

Par **hoang**, le **30/09/2008** à **22:47**

la sécurité sociale me réclame un indu d'un montant de 5500 euros d'une pension d'invalidité qu'il m'ont attribué lorsque j'en ai fait la demande, en réétudiant mon dossier il se sont aperçu qu'en fait je n'avait pas droit a cette allocation. j'ai fait un recours auprès de la T.A.S.S (tribunal de la sécurité sociale) pour contester la décision car j'estime être de bonne foi et qu'il y a eu mauvais traitement de mon dossier de leur service, prochainement je serai convoqué au tribunal je pense me défendre seul. Y a t il des chances qu'il m'accorde une remise de dette ou est ce que c'est impossible?